

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2016

Secrétariat Général
BG/HB/MM "CR 4 janvier 2016"

L'An Deux Mil Seize, le quatre janvier,
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le 29 décembre 2015,
s'est assemblé à vingt heures, dans la salle du Conseil,
sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Député des Hauts-de-Seine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Madame GUESSOUS.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 48 présents à l'ouverture de cette séance :

	Présent	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	X	
Mme Marie-Pierre LIMOGES	X	
M. Eric CESARI	X	
M. Daniel COURTES	X	
Mme Nicole PERNOT	X	
M. Patrick GIMONET	X	
Mme Christiane RADENAC	X	
M. Jean SPIRI	X	
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X	
M. Bernard ACCART	X	
Mme Charazed DJEBBARI	X	
M. Yves JEAN	X	
Mme Sandrine LOCQUENEUX	X	
M. Serge DESEMAISON	X	
Mme Laetitia DEVILLARS		Mme Sandrine LOCQUENEUX

	Présent	Procuration à
Mme Nathalie RENAULT	X	
Mme Marion JACOB-CHAILLET		Mme Marie-Pierre LIMOGE
M. Hervé DE COMPIEGNE	X	
M. Michel GEORGET	X	
Mme Catherine MORELLE	X	
M. Arthur SAINT-GABRIEL	X	
M. Guy RAYER	X	
Mme Christine FRANCOZ	X	
Mme Martine BORAGNO	X	
Mme Solange ROSSIGNOL	X	
M. Jean-Michel HU YANG	X	
M. Hervé CHATELAIN	X	
M. Stéphane FICHANT	X	
Mme Catherine ECRAN	X	
Mme Maria GARCIA	X	
M. José DO NASCIMENTO	X	
Mme Blandine POULIQUEN	X	
Mme Bouthaina SEBBATA	X	
M. François LATTOUF	X	
Mme Sybille D'ALIGNY	X	
M. Reynald MONGIN	X	
Mme Stéphanie SOARES	X	
Mme Caroline CORNU	X	
M. Khalid AIT OMAR	X	
M. Pierre LAROCHE		Mme Christine FRANCOZ
Mme Diane ZEITOUN	X	
M. Jean-André LASSERRE	X	
Mme Corinne LEROY-BUREL		M. Alban THOMAS
M. Jean-Philippe ELIE	X	
M. Karim LARNAOUT	X	
Mme Cécile BOUCHERIE	X	
M. Alban THOMAS	X	
M. Richard CROCHE	X	
Mme Floriane DENIAU	X	
Mme Dominique GUILLOUARD		M. Arash DERAMBARSH
M. Arash DERAMBARSH	X	
Mme Ghizlaine GUESSOUS	X	
M. Marcel POUJADE	X	

Soit :

Conseillers municipaux présents :	48
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	05
Conseillers municipaux absents, non représentés :	00

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et **APPROUVE, à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 qui a été transmis par courriel le 22 décembre 2015.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'élection des deux conseillers métropolitains au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 53

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 51

Sièges à attribuer : 2

Quotient électoral : 25,5

Ont obtenu :

Liste A	42 voix	soit	2 sièges
Liste B	07 voix	soit	0 siège
Liste C	02 voix	soit	0 siège

En conséquence, sont déclarés élus pour siéger au sein du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris :

- Madame Marie-Pierre LIMOGÉ
- Monsieur Eric CESARI

PROCEDE à l'élection des douze conseillers de territoire pour les sièges dits supplémentaires au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 53

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 50

Sièges à attribuer : 12

Quotient électoral : 4,17

Ont obtenu :

Liste A	41 voix	soit	11 sièges
Liste B	07 voix	soit	1 siège
Liste C	02 voix	soit	0 siège

En conséquence, sont déclarés élus, en sus des deux délégués de la Ville élus conseillers métropolitains de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial :

- Monsieur Jacques KOSSOWSKI
- Monsieur Daniel COURTES
- Monsieur Patrick GIMONET
- Monsieur Jean SPIRI
- Madame Aurélie TAQUILLAIN
- Madame Charazed DJEBBARI
- Madame Sandrine LOCQUENEUX
- Monsieur Serge DESEMAISON
- Madame Sybille d'ALIGNY
- Monsieur José DO NASCIMENTO
- Madame Catherine ECRAN
- Monsieur Jean-André LASSERRE

PREND ACTE du compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de la délégation accordée sur la base de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dont chaque membre du conseil a reçu la liste avec la convocation à la présente réunion.

Liste des décisions prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

DATE	OBJET
du 10/12/2015 au 18/12/2015	Renouvellements et achats de concessions dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec
15/12/2015	Convention Ville de Courbevoie / Etat (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et la Vie Associative) pour mise à disposition de locaux sis 101 ter boulevard de Verdun

LISTE DES DECISIONS POUR LES MARCHES

DATE	MONTANT HT	SOCIETE
18/12/2015	*	GFI PROGICIELS Contrat de suivi progiciel <i>* marché à prix mixtes</i> <i>montant forfaitaire annuel : 28 685 € HT</i> <i>prestations à bons de commande :</i> <i>sans montant minimum annuel</i> <i>montant maximum annuel : 20 000 € HT</i>

19/12/2015	*	SCHILLER FRANCE SAS Marché de maintenance, de télésurveillance et de remplacement de défibrillateurs cardiaques et de coffrets muraux <i>* marché traité à prix mixte</i> <i>partie forfaitaire annuel : 6 447 € HT</i> <i>partie à bons de commande :</i> <i>sans montant minimum annuel</i> <i>montant maximum annuel : 35 000 € HT</i>
22/12/2015	49 142,50 €	CFI Contrat de maintien en condition opérationnelle des systèmes des matériels informatiques des écoles et des centres de loisirs de Courbevoie <i>* prix forfaitaire annuel</i>
22/12/2015	*	SACPA Prestations de capture, ramassage, transports des animaux errants, dangereux, blessé, maltraités ou morts sur la commune de Courbevoie et accueil et gestion de la fourrière animale – Lot 1 : capture, ramassage, transports des animaux errants, dangereux, blessé, maltraités ou morts trouvés sur le territoire Courbevoie et accueil et conduite à la fourrière animale <i>* marché à bons de commande :</i> <i>sans montant minimum</i> <i>montant maximum annuel : 6 000 € HT</i>
22/12/2015	*	SACPA Prestations de capture, ramassage, transports des animaux errants, dangereux, blessé, maltraités ou morts sur la commune de Courbevoie et accueil et gestion de la fourrière animale – Lot 2 : accueil des animaux en fourrière et gestion de la fourrière animale <i>* marché traité avec un prix forfaitaire : 0,400€ HT / habitant</i> <i>montant forfaitaire de 35 030 € HT pour la première année du marché</i>
24/12/2015	*	ACP Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de points de puisage pour le nettoyage mécanique des voies communales <i>* montant forfaitaire du marché :</i> <i>tranche ferme : 23 320,56 € HT</i> <i>tranche conditionnelle n°1 : 8 360,21 € HT</i> <i>tranche conditionnelle n°2 : 8 360,21 € HT</i>
24/12/2015	*	GROUPEMENT SOLIDAIRE COMPOSE DES SOCIETES SPIE ILE DE FRANCE NORD OUEST (MANDATAIRE) / SPIE COMMUNICATIONS / PRUNEVIEILLE Extension et maintenance préventive, corrective du réseau de vidéo-protection urbaine <i>* marché à bons de commande</i> <i>montant annuel minimum de commande : 100 000 € HT</i> <i>montant annuel maximum de commande : 700 000 € HT sur la base du BPU</i>
24/12/2015	*	MICHEL CANTAL-DUPART Mission d'architecte-urbaniste Conseil de la Ville <i>* marché à bons de commande :</i> <i>sans montant minimum</i> <i>montant maximum annuel : 75 000 € HT</i>

24/12/2015	*	STDT Déconstruction de bâtiments communaux sur le territoire de la Ville de Courbevoie <i>* marché à bons de commande :</i> <i>sans montant annuel minimum de commande</i> <i>montant annuel maximum de commande : 1 000 000 € HT sur la base du BPU</i>
------------	---	---

ENTEND la question orale posée relative à un animateur de VAL Courbevoie mis en examen pour agressions sexuelles, les signalements antérieurs qui avaient été communiqués par VAL Courbevoie à la direction départementale de la cohésion sociale, la constitution de partie civile effectuée par VAL Courbevoie et les mesures prises par ce dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

La Secrétaire

Le Maire,

Ghizlaine GUESSOUS

Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine